

Solidarités humaines et territoriales & capacité d'action

Séance publique
de l'Assemblée
départementale

11 et 12 décembre
2017

Le Département vote son Budget Primitif 2018

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse

Cécile Menu 06 89 19 46 62

 media@hautesavoie.fr

Attachée de Presse

Leslie Gros 06 74 25 76 63

 hautesavoie.fr

 [@htesavoiepresse](https://twitter.com/htesavoiepresse)

L'élaboration du budget primitif 2018 s'est faite cette année dans un climat institutionnel incertain, marqué néanmoins par une pause dans la baisse des dotations de l'État imposée depuis plusieurs années.

À l'appui d'une gestion très rigoureuse mais aussi d'une bonne tenue de certaines recettes, l'Assemblée départementale a voté un budget qui **préserve son autonomie et sa capacité d'action**.

Le budget 2018 est construit sur un **haut niveau d'investissement**, des **dépenses de fonctionnement** et un **encours de dette contenus**, un recours à l'emprunt limité et une **poursuite du gel de la fiscalité**, pour la 7^{ème} année consécutive.

Garant des solidarités humaines et territoriales, le Département continuera en 2018 à **accompagner les territoires** et les collectivités, à **offrir des services publics de qualité** aux Haut-Savoyards et équitablement répartis, tout en poursuivant sa **politique d'investissements massive** pour des projets structurants, essentiels pour préparer l'avenir de la Haute-Savoie.

Ainsi, avec 237 M€ d'investissements prévus en 2018, le Département devrait rester la première collectivité française de sa catégorie (entre 500 000 et 1 million d'habitants) en matière d'investissements.

**BUDGET TOTAL
PRÉVISIONNEL 2018 :**

1,1 Milliard €

**Budget réel hors
doubles écritures :**

860,6 M€

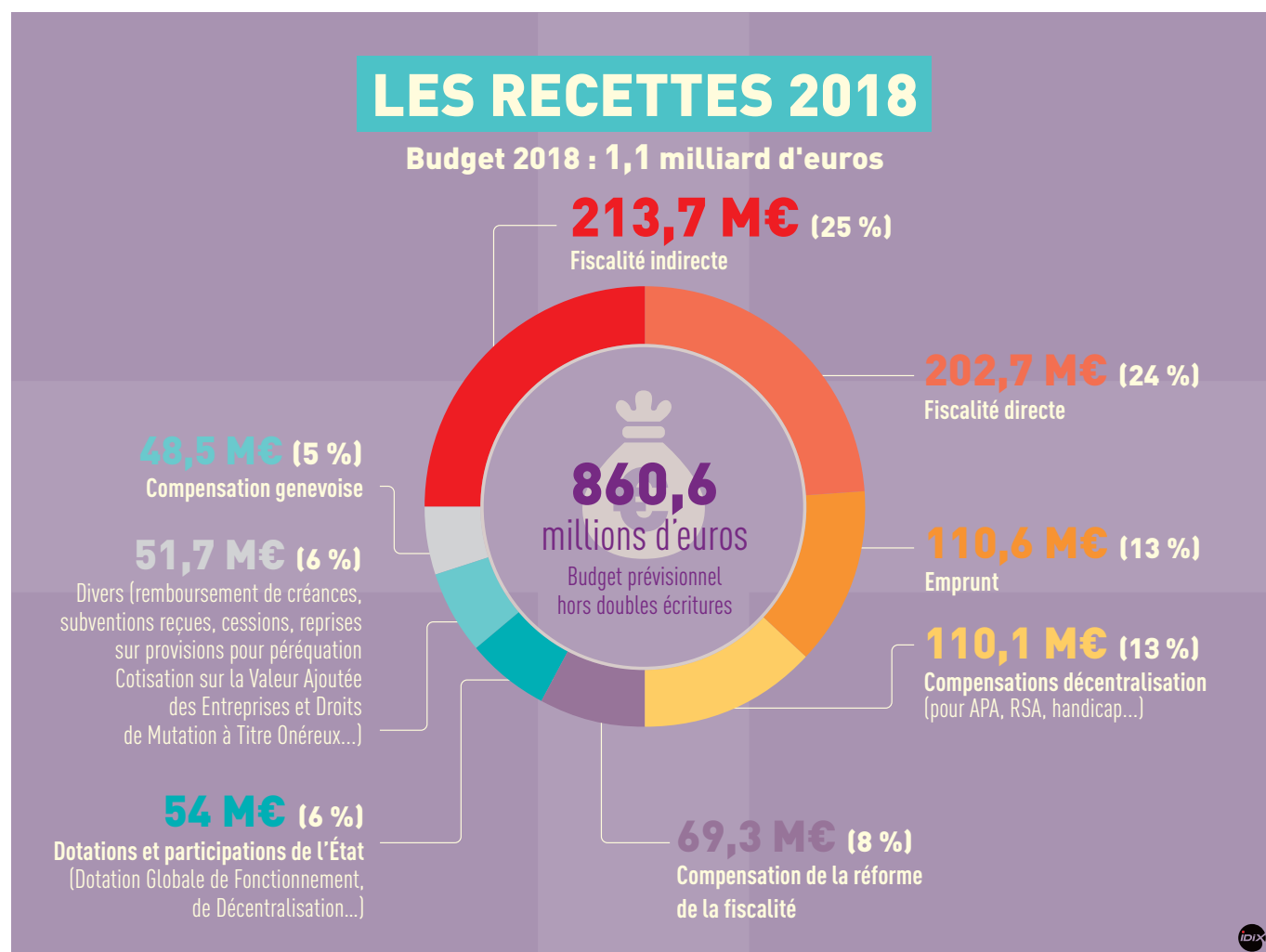
Les recettes

Les politiques et actions menées par le Département sont financées par des recettes réelles, hors doubles écritures, d'un montant équivalent aux dépenses, soit **860,6 M€** pour 2018 ; un budget en légère baisse par rapport au BP 2017 (-1,8 %), qui s'explique par le transfert de la compétence transports à la Région (diminution des recettes et des dépenses). Néanmoins les recettes des DMTO sont prévues à la hausse.

L'autonomie fiscale des Départements a été profondément réduite ces dernières années en matière de fiscalité directe. La collectivité n'a désormais un pouvoir de taux que sur la **taxe foncière sur les propriétés bâties ; taux que le Département a décidé de geler** depuis 2011 (12,03 %). La Haute-Savoie applique aujourd'hui le 4^{ème} taux le plus bas en France (hors Paris). Ainsi, alors qu'en 2009, le Budget Primitif était financé à hauteur de 32,5 % par la fiscalité directe avec pouvoir de taux, ce pourcentage passe à 17,4 % en 2018.

Les Départements restent donc largement **tributaires des dotations et compensations diverses versées par l'État**. Après une baisse importante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui au total, sur 4 ans, aura fait perdre plus de 63 M€ de dotations au Département, **le montant de la DGF devrait être stable en 2018**, soit 27,5 M€ de recettes. Néanmoins, des incertitudes institutionnelles demeurent ; le Gouvernement a décidé de renforcer les contraintes sur la gestion des collectivités à travers une contractualisation obligatoire (portant sur la limitation à 1,4 % de l'évolution des dépenses de fonctionnement), dont les contours restent encore flous. La non contractualisation ou le non-respect de ce « pacte » à signer avec l'État, pourrait entraîner de nouvelles baisses de dotations en 2019.

En 2018, le Département prévoit de limiter strictement le recours à l'emprunt et de conserver un niveau d'endettement historiquement bas (163 M€ au 1^{er} janvier 2018), de manière à préserver sa capacité à investir massivement. Une dette contenue permet en effet de ne pas obérer l'avenir, tout en dégageant une capacité d'emprunt, en cas de besoin.



Structuration des recettes, comment le budget est-il financé ?

24 % par la fiscalité directe (202,7 M€)

- 148,9 M€ pour la fiscalité directe avec pouvoir de taux (taxe foncière sur les propriétés bâties).
- 53,8 M€ au titre de la fiscalité directe sans pouvoir de taux, comprenant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), une recette évaluée à 51,9 M€, en baisse de 50 % par rapport à 2016, suite à la Loi de finances pour 2016 et du fait de la loi NOTRe qui a impliqué le transfert des compétences transports. On retrouve également l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

25 % par la fiscalité indirecte (213,7 M€)

Au sein de la fiscalité indirecte, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) représentent 185 M€. Cette prévision tient compte d'une évaluation prospective prudente, en raison de la volatilité de cette ressource. On retrouve également la Taxe d'Aménagement estimée à 15 M€, la Taxe sur l'Électricité (10,5 M€), et la Taxe Départementale sur les Remontées Mécaniques (3 M€).

6 % par les dotations d'État (54 M€)

Ce terme regroupe la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), les différentes compensations fiscales, la Dotation d'Équipement des Collèges (DDEC), le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et enfin la Dotation Globale d'Équipement Rural (DGER). La DGF est prévue pour un montant de 27,5 M€, stable après une baisse de 63 M€ entre 2013 et 2017.

13 % par les compensations octroyées par l'État (110,1 M€)

Ces compensations sont destinées à couvrir les nouvelles charges liées à la décentralisation et au transfert de compétences vers les Départements. Il s'agit de :

- **la Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Énergétiques (TICPE)**, d'un montant de 22,8 M€ et du **Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI)** prévu à hauteur de 1,5 M€, destinés à compenser en partie le montant des allocations financées par le Département dans le cadre du RSA socle ; une autre fraction de TICPE à hauteur de 3,25 M€ est prévue pour compenser l'ancienne allocation de parent isolé.
- **la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA)**, soit 44,9 M€ à laquelle s'ajoutent 8 M€ de TICPE pour les autres charges compensées et notamment le transfert de la gestion des carrières des TOS et des personnels de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), ainsi que l'entretien des ex-routes nationales transférées au Département et le financement du SDIS.

- **des recettes émanant de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA)**, soit 24,4 M€ et destinées au financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA).

- **des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties**, à hauteur de 5,2 M€, recette issue de la Loi de Finances pour 2014, destinée à améliorer le financement des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS : APA, RSA, PCH et ACTP).

8 % par des compensations destinées à garantir la neutralité budgétaire de la réforme de la fiscalité 2010 (69,3 M€)

Ces recettes sont composées de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource (FNGIR), globalement évaluées à 28,3 M€, et du solde de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance estimée à 41 M€.

13 % par l'emprunt (110,6 M€)

À noter que le montant de l'emprunt effectivement appelé est toujours inférieur au montant inscrit. En effet, 123,9 M€ avaient été inscrits au BP 2017, mais la collectivité n'a finalement pas emprunté pour la 5^{ème} année consécutive. Le montant est corrigé au Budget Supplémentaire au vu du résultat repris après la clôture du Compte Administratif.

5 % par la compensation financière genevoise (48,5 M€)

Le montant inscrit au budget principal relatif à la compensation financière genevoise (CFG) est de 48,5 M€.

Il sera réajusté lors du vote du Budget Supplémentaire 2018 après la réception définitive de la 45^{ème} tranche et sa répartition.

À noter que la CFG est intégrée en totalité en section de fonctionnement depuis la nouvelle nomenclature M52 applicable depuis le 1^{er} janvier 2015. Pour cette raison, un budget annexe dédié à sa gestion a été créé le 6 juillet 2015.

6 % par diverses autres recettes (51,7 M€)

Les dépenses

Quelles sont les priorités budgétaires ?

En 2018, le Département souhaite poursuivre son effort pour contenir ses dépenses de fonctionnement, par une **gestion rigoureuse et fine**, malgré les contraintes fortes liées aux normes et aux charges obligatoires (prestations de solidarité, rénovation énergétique, accessibilité, frais de personnel, etc.). L'effort portera notamment sur la maîtrise des frais de gestion, et notamment des frais de personnel (augmentation plafonnée à +2 %), conformément aux exigences du Gouvernement.

En 2018, le Département s'est fixé pour priorités les solidarités humaines et territoriales, la poursuite d'actions et initiatives favorisant l'animation, la préservation et l'attractivité du territoire, et le maintien de la qualité de services rendus aux usagers.

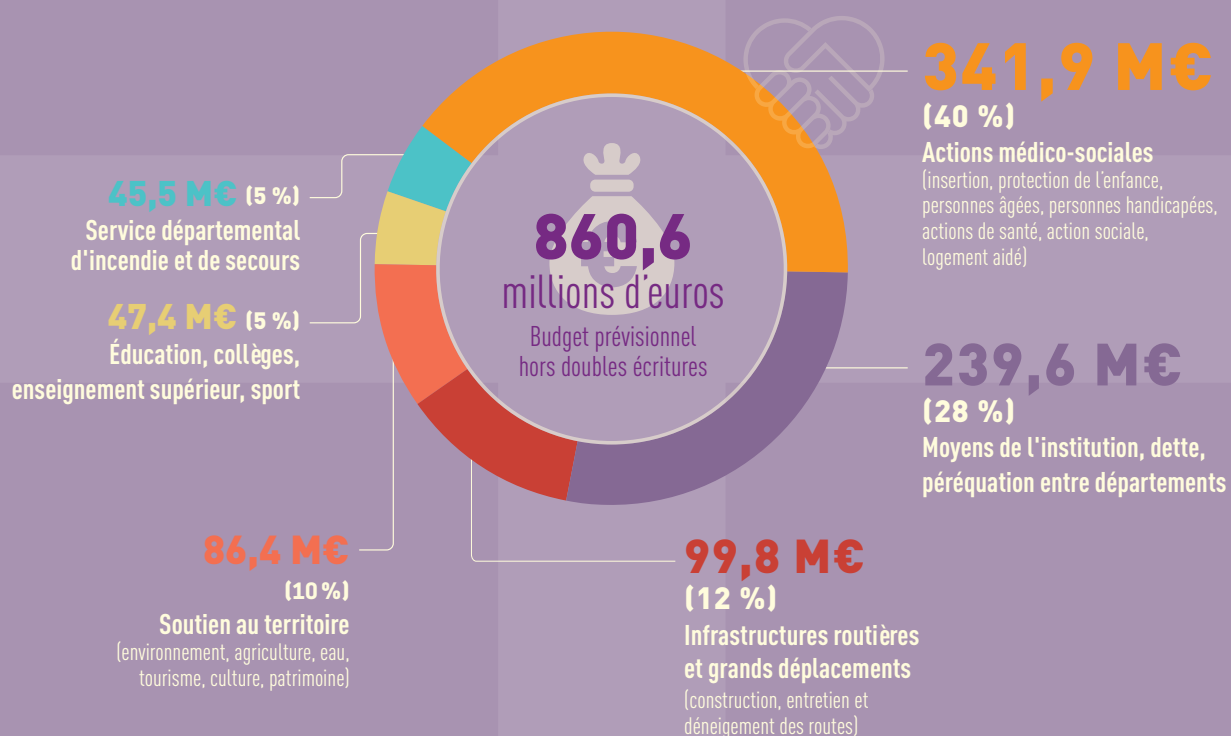
Aussi, contrairement à de nombreuses autres collectivités qui se voient contraintes de freiner fortement leurs investissements, le Département de la Haute-Savoie continuera à investir, tout en limitant le recours à l'emprunt.

237 M€* d'investissements seront engagés, afin de soutenir des projets essentiels pour le dynamisme du territoire, que ce soit en maîtrise d'ouvrage directe ou en cofinancement de projets (projets inscrits au Contrat de plan État-région 2015-2020, dans la convention signée avec le Grand Annecy sur les aménagements routiers, désenclavement du Chablais, Plan tourisme, collèges, etc.)

* Ce montant comprend également les cofinancements inscrits au budget annexe de la Compensation Financière Genevoise (21,6 M€) dans le cadre du Fonds Départemental d'Interventions Structurantes (FDIS).

LES DÉPENSES RÉELLES 2018

Budget 2018 : 1,1 milliard d'euros



Priorité aux solidarités : 40 % du budget

Chef de file de l'action sociale sur le territoire, le Département consacrera en 2018, **341,9 M€ au secteur social**, dont plus de 40 % au financement des trois grandes prestations sociales, dont la charge lui a été transférée par l'État : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), le Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). En augmentation par rapport au BP 2017 de 2,7 %, il s'agit du **1^{er} poste de dépense du Département**, décomposé comme suit :

Personnes en situation de handicap : 101,9 M€

1^{er} poste du budget départemental de l'action sociale, il est en augmentation (99,2 M€ au BP 2017). L'ensemble des actions entreprises en faveur des personnes en situation de handicap s'inscrivent dans le cadre du Schéma départemental 2014-2018, dont les priorités sont de promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans la vie « ordinaire », adapter et développer l'offre d'accompagnement et d'accueil pour mieux prendre en compte l'évolution des besoins, favoriser la fluidité des parcours de vie. En 2018, 66,1 M€ seront consacrés aux frais d'accompagnement, d'accueil et d'hébergement, qui concernent près de 2000 personnes ; la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), cumulée à l'allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), est estimée à 28,4 M€, en progression de 7,7 %. Au 31 août 2017, ce sont 2 369 adultes et 492 enfants qui percevaient cette prestation. Aussi, le Département prévoit de verser une subvention d'équilibre de 1,6 M€ à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) 74 pour garantir son fonctionnement, soit 74 % du budget.

Grand âge : 78,9 M€

Le plan d'action « Bien vieillir en Haute-Savoie » fixe les grandes orientations de l'action départementale en faveur des personnes âgées : permettre aux personnes qui le souhaitent de vivre le plus longtemps possible chez elles, favoriser de bonnes conditions d'accueil en établissement, et diversifier l'offre médico-sociale. En 2018, le budget grand âge est stable. Le Département prévoit de mobiliser 59,7 M€ pour le versement de l'APA, qui bénéficiera à plus de 12 000 personnes, à domicile et en établissement, ainsi que 14 M€ pour la prise en charge des frais d'hébergement des personnes dépendantes admises au bénéfice de l'aide sociale (plus de 680 personnes). 1,6 M€ de subventions seront alloués pour des projets de construction ou d'amélioration des structures d'accueil.

En 2018, élaboration d'un Schéma de l'Autonomie

Les schémas départementaux sur le Bien vieillir et le handicap, dont les orientations guident l'action au bénéfice des personnes âgées et des personnes handicapées sur le territoire, arrivent à échéance. 2018 sera donc l'occasion de dresser des bilans et de mener des concertations de terrains. Sur cette base, une nouvelle feuille de route départementale pour les 5 années à venir sera établie afin d'aboutir, pour la première fois, à un Schéma de l'Autonomie.

Protection de l'enfance : 78,8 M€

En 2018, le budget du Département en faveur de la protection de l'enfance augmente fortement (+7,1 % par rapport au BP 2017). Cette accélération des dépenses, est principalement liée à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés confiés au Département par l'Autorité Judiciaire. Cet accueil nécessite en effet de mobiliser des ressources supplémentaires afin de mettre en place des solutions dédiées à ce public spécifique en matière d'hébergement.

Dans le cadre de la Protection de l'enfance, le Département a fixé au premier rang de ses priorités, le développement de l'accueil familial et la coordination des actions auprès des enfants et des familles, avec pour objectif de rééquilibrer l'offre de placement (en établissement et en familles d'accueil). En 2018, 63,7 M€ sont consacrés à l'accueil en établissement et alternatives au placement, et 12,8 M€ à l'accueil chez les assistants familiaux (180 contrats de travail en cours au Département) ou accueil familial. Les actions sont menées auprès de 2 800 enfants et familles en difficultés avec le souci constant de leur offrir une pluralité de réponses qui prend en compte la diversité des besoins.

Insertion sociale et professionnelle : 58,5 M€

L'objectif majeur du Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2014-2018 est l'insertion dynamique par l'emploi. En 2018, 50,7 M€ sont destinés au versement du RSA (Revenu de Solidarité Active), soit +1,2 % par rapport au BP 2017, et 2,3 M€ au financement des contrats aidés. Aussi, 5,5 M€ sont consacrés à des actions d'insertion destinées aux bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi, afin de les accompagner vers le retour à l'emploi.

Logement social : 8,1 M€

Face aux besoins de logement des ménages modestes et défavorisés, aux difficultés d'accès dues aux tensions du marché de l'immobilier et à l'augmentation continue du coût du foncier et de la construction en Haute-Savoie, le Département s'engage pour la production et la réhabilitation de logements aidés. Il octroie aussi des aides destinées à la rénovation thermique, à la mobilisation foncière et à la production de logements à destination des personnels saisonniers. De même, notamment dans le cadre du CPER 2015-2020, il soutient les quartiers dits « quartiers politique de la ville ». Enfin, le Département accompagne la production de logements aidés (PLUS, PLAIS et PLS), ainsi que les travaux de réhabilitation, en garantissant les emprunts souscrits par des bailleurs sociaux. Fin 2017, l'encours prévisionnel de prêts garanti s'élève à 510 M€.

Autres actions sociales et actions de santé : 15,7 M€

C'est sous cette dénomination que sont comptabilisées toutes les autres actions sociales et médico-sociales : Protection Maternelle et Infantile, prévention santé, prévention spécialisée, accès et maintien dans le logement (dont 1,5 M€ pour le Fonds de solidarité Logement), ou encore lutte contre la désertification médicale.

Aménager et préserver le territoire

Infrastructures routières et grands déplacements : 99,8 M€

(auxquels s'ajoutent 21,6 M€ inscrits au budget annexe CFG, soit un budget total de 121,4 M€).

Parmi les grands projets de 2018 figurent entre autres la desserte routière en rive droite de l'Arve entre Bonneville et Cluses, avec le contournement Marignier/Thiez/Vougy (4,6 M€ en 2018), la 2^{ème} phase de la déviation de Pringy (6,3 M€ en 2018), la requalification de l'entrée Ouest de Saint-Julien-en-Genevois (3 M€ en 2018), la déviation de Poisy (2,5 M€ en 2018), la construction de la galerie pares-blocs sur la RD328 à Taninges (1,6 M€ en 2018) ; mais aussi l'accélération des procédures et études pour la réalisation de grands projets structurants : liaisons Ouest du lac d'Annecy, liaison nouvelle Machilly-Thonon, création d'une voie nouvelle de raccordement de la RD1206 au futur échangeur A40 à Viry, projets de Transports en commun en site propre...

Les travaux d'amélioration et de renforcement du patrimoine routier départemental (chaussée, réparation d'ouvrages d'art, protection contre les chutes de pierres...) demanderont un investissement de 27,4 M€ en 2018.

Mobilité douce : 5,9 M€ pour accélérer la réalisation d'aménagements cyclables

Dans le cadre du budget infrastructures routières et grands déplacements, 5,9 M€ seront alloués aux aménagements cyclables, dont 4,1 M€ pour la poursuite des aménagements en rive Est du lac d'Annecy, 500 000 € pour la section de voie verte entre Cluses et Magland, tronçon de la véloroute Léman-Mont-Blanc et 1,3 M€ à destination des collectivités locales qui réalisent des voies vertes sur les itinéraires structurants inscrits au schéma départemental. Le Département finance désormais jusqu'à 80 % (contre 40 % auparavant) du coût des pistes cyclables sur les itinéraires structurants.

Solidarités territoriales : 60,9 M€ pour soutenir les collectivités locales

Chef de file de la solidarité territoriale, **le Département apporte un appui déterminant aux communes et intercommunalités** pour la réalisation et la modernisation de leurs équipements publics, notamment à travers le Fonds de Développement Départemental des Territoires (FDDT) doté de 20 M€ en 2018, ou le soutien aux travaux communaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement (12 M€). Au total, 60,9 M€ sont affectés aux collectivités (dont 56,7 M€ en subventions d'équipement), soit directement, soit par l'intermédiaire d'un syndicat comme le SYANE (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie : 2,5 M€ pour l'électrification rurale) ; un budget en augmentation par rapport au BP 2017 (+1,4 M€).

Préservation des Espaces Naturels Sensibles : 9,5 M€

Le Département, chef de file de la biodiversité en Haute-Savoie, a adopté en 2016 son nouveau Schéma départemental des ENS 2016-2022 qui vise à renforcer significativement l'implication du Département afin de préserver et reconquérir des espaces naturels du territoire, avec notamment un appui renforcé aux collectivités et associations. Le Département souhaite ainsi mieux concilier urbanisation, tourisme, agriculture et biodiversité.

Services Départemental d'Incendie et de Secours : 45,5 M€

La participation départementale attribuée au fonctionnement du SDIS est de 45,5 M€ en 2018.

Le développement durable et la qualité de l'air, au cœur de nombreuses actions

En 2018, le Département intensifiera son action en faveur du développement durable et de la qualité de l'air. Engagé dans une démarche d'excellence environnementale, le Département intègre les principes de développement durable dans ses politiques mais également dans ses actions quotidiennes, en lien avec son Plan Climat Énergie et son Plan de Déplacement d'Administration, renforcées en 2018 : éco-conduite, acquisition de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique, programme de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre dans ses bâtiments, compostage dans les collèges... Il prévoit également une enveloppe de 570 000 € pour les Fonds Air Bois (Vallée de l'Arve, Annemasse, Annecy et autres territoires), 430 000 € pour les Fonds Air Industrie, ainsi que 100 000 € pour accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre de Plateformes Territoriales de Renovation Énergétique qui offriront un accompagnement aux ménages haut-savoyards dans toutes leurs démarches de travaux énergétiques dans leurs logements.



Animer et dynamiser le territoire

38,6 M€ dédiés aux collèges

38,6 M€ seront consacrés aux collèges en 2018 dont 23,1 M€ affectés à l'investissement avec notamment des opérations de réhabilitation, restructuration ou extension des collèges publics existants (Gaillard, Scionzier, Sillingy, Passy, La Roche-sur-Foron, Thônes...), mais aussi la construction du Collège de Rumilly (6,6 M€ en 2018). Par ailleurs, des études seront lancées pour la construction de deux nouveaux collèges sur les communes de Valleiry et Vétraz-Monthoux, pour lesquelles des autorisations de programme de 49 M€ ont été votées.

Enseignement supérieur : 3,4 M€

Un budget essentiellement dédié aux investissements en faveur de la consolidation du site haut-savoyard de l'Université Savoie Mont Blanc (CPER et Programme Immobilier Prioritaire) : nouveau complexe sportif, Maison de l'Action Publique et Internationale, sous maîtrise d'ouvrage départementale, bâtiment d'accueil... Le Département allouera également 532 000 € pour la rénovation et extension de l'École Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy ainsi que 450 000 € pour les prêts étudiants à taux zéro.

Développement touristique : 11,4 M€

En 2018, le budget consacré au tourisme augmente de 75 %. 5 M€ seront alloués dans le cadre du Plan Tourisme 2013-2022, majoritairement pour apporter un appui à des projets structurants portés par les territoires : soutien aux stations de sports d'hiver, aux actions de diversification, au développement du tourisme « 4 saisons »...

6,4 M€ seront alloués à des projets structurants de déplacements touristiques : la rénovation du Tramway du Mont-Blanc, propriété départementale (6,3 M€ en 2018), et le projet de téléporté Funiflaine (100 000 € pour les études).

Ces crédits sont complétés par les moyens engagés au titre de la mission de promotion touristique mise en œuvre par Savoie Mont Blanc Tourisme et financée via le Conseil Savoie Mont Blanc (3,8 M€ pour la part Haute-Savoie en 2017).

Économie et dynamisation du territoire : 2,6 M€

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'application de la loi NOTRe et notamment la suppression de la clause générale de compétence proscrit toute aide directe ou indirecte aux entreprises de la part du Département. Seuls subsistent les engagements pris antérieurement, pour un budget de 1,6 M€. Ainsi, en 2018, le Département allouera 1,3 M€ pour le projet de Technocentre à Cluses, opération inscrite au CPER 2015-2020.

Par ailleurs, une enveloppe de 1 M€ est mobilisée pour un fonds de concours régional dans le cadre d'accords avec la Région Auvergne Rhône Alpes au profit d'actions liées à l'aménagement du territoire.

Culture et patrimoine : 9,1 M€

En 2018, le budget dédié à la culture et au patrimoine, dont les Archives départementales, est en augmentation de 24 % ; une augmentation liée principalement aux montants alloués aux investissements : financement d'équipements culturels structurants et restaurations de monuments historiques.

Comment s'élabore le budget du Département ?

Le processus budgétaire

> **Le débat d'orientation budgétaire (DOB)**, qui doit être réalisé dans les deux mois précédents l'examen du BP (Budget Primitif), porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.

> **Le budget primitif (BP)** prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. Le vote des taux permet alors d'arrêter définitivement les ressources fiscales directes de l'exercice.

> **Le compte administratif (CA)** est voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice après production par le payeur du compte de gestion. C'est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Comme le Budget Primitif est un document prévisionnel, il est nécessaire pour le Département d'ajuster en cours d'année ses prévisions, par des **décisions modificatives**.

Le **Budget Supplémentaire** est une Décision Modificative particulière qui ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats.

La question de l'équilibre des budgets

Contrairement à l'État, les collectivités sont assujetties au principe d'équilibre réel de leurs dépenses et de leurs recettes par section (fonctionnement et investissement). Cela signifie que leurs budgets ne font pas apparaître de déficit, car l'emprunt y apparaît explicitement comme une recette (l'emprunt ne doit financer que les dépenses d'investissement).

Pourquoi parle-t-on de :

Budget total ?

Le « budget total » reprend l'ensemble des écritures réelles et d'ordre. Le budget étant nécessairement, par construction, équilibré en recettes et en dépenses, il exprime donc à la fois le montant total de dépenses et de recettes inscrites. Budget total au BP 2018 : **1,095 milliard €**

Budget réel ?

Le « budget réel » intègre les seules écritures réelles, c'est-à-dire donnant lieu à des flux financiers (encaissements ou décaissements). Budget réel au BP 2018 : **922 M€**

Écritures d'ordre ?

Les « écritures d'ordre budgétaires » sont exécutées à l'initiative de l'ordonnateur (le Département), elles font partie du budget total et sont intégrées dans le résultat. Elles affectent un compte de dépense et un compte de recette et donnent lieu à l'émission d'un mandat et d'un titre ; exemple : les dotations aux amortissements. En revanche, elles ne se traduisent pas par des flux financiers, elles n'affectent donc pas la trésorerie. Ce sont des opérations purement comptables. Écritures d'ordre au BP 2018 : **172 M€**

Budget hors doubles écritures ?

Les « doubles écritures » sont des écritures réelles, qui se neutralisent en recettes et en dépenses : le même montant est ainsi comptabilisé en recettes et en dépenses pour une même opération (61,4 M€). Budget réel hors doubles écritures 2018 : **860,6 M€**

Des ressources...

		% par rapport au total des dépenses ou recettes
Fiscalité directe	202,7	24 %
dont fiscalité directe à pouvoir de taux (Foncier Bâti)	148,9	
dont fiscalité directe sans pouvoir de taux (CVAE/IFER)	53,8	
Fiscalité indirecte (DMTO, TA, TDRM, ...)	213,7	25 %
Compensations pour décentralisation et nouvelles compétences (Nouvelles compétences APA, RMI, TOS, Routes nationales, handicap)	110,1	13 %
Dotations et assimilés pour compensation de la réforme de la fiscalité	69,3	8 %
Dotations et participations de l'Etat et assimilés	54	6 %
Emprunt	110,6	13 %
Compensation financière genevoise	48,5	5 %
Diverses autres recettes	51,7	6 %
TOTAL	860,6 M€	100 %

...Pour financer

Les compétences du Département	621 M€	72 %
Le secteur médico-social	341,9	40 %
dont Insertion	58,5	7 %
dont Protection de l'Enfance	78,8	9 %
dont Gérontologie	78,9	9 %
dont Handicap	101,9	12 %
dont Actions de Santé et Actions Sociales	15,7	2 %
dont Logement Aidé	8,1	1 %
Le financement du SDIS	45,5	5 %
Les infrastructures routières et grands déplacements	99,8	12 %
Les politiques éducation, collèges, sport et enseignement supérieur	47,4	5 %
Le soutien au territoire départemental Environnement, agriculture, eau, tourisme, culture, patrimoine	86,4	10 %
Le fonctionnement du Département	239,6 M€	28 %
Moyens de l'institution	183,7	21 %
Dette bancaire	30,9	4 %
La péréquation entre départements	25	3 %
TOTAL	860,6 M€	100 %
Sur ce budget, l'aide aux communes et autres collectivités représente	60,9 M€	

BP 2018 : Il est déduit du montant total du budget réel (c'est-à-dire non compris les écritures d'ordre), les sommes de 21 370 000 € et 40 000 000 € que l'on retrouve en dépenses comme en recettes et qui correspondent respectivement au Crédit Long Terme Renouvelable (possibilité d'emprunter ou de rembourser cette somme tout au long de l'année, aux taux les meilleurs, selon les besoins du Département) et à l'inscription des crédits destinés à permettre au Département de renégocier sa dette en profitant des opportunités offertes sur les marchés financiers ou d'opérer des remboursements anticipés temporaires d'emprunts.